

La commune d'Arès met en place un Conseil Municipal des Jeunes

Un CMJ, c'est quoi ?

Le CMJ réunit des jeunes Arésiens. Au nombre de 12, ces jeunes conseillers seront élus suite au dépôt de leur candidature auprès de la commission affaires scolaires / jeunesse.

Si les candidatures sont plus nombreuses, des élections électroniques seront organisées. Le CMJ est un lieu de réflexions, de discussions, de propositions et d'actions pour les jeunes élus. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

Quel rôle a le CMJ, quels sont ses objectifs ?

Le CMJ répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des jeunes de la commune. Le CMJ donne l'occasion de construire et de renforcer les notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux jeunes de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) et de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération. Le CMJ doit être conçu comme un outil mis à la disposition des jeunes, pour qu'ils puissent développer leurs capacités de réflexions et d'argumentations sur des projets choisis par eux. Le CMJ n'est pas mis en place dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants

Qui peut se présenter et comment procéder ?

Tous les jeunes Arésiens nés entre 2004 et 2008 peuvent remplir un dossier de candidature qui est mis à disposition à

l'accueil de la mairie d'Arès.

Pour en savoir plus, une réunion d'information est organisée le lundi 11 avril à 19h au Domaine des Lugées. Les dossiers de candidatures pourront également être retirés lors de cette réunion.